Compte Rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial - 2025

1. Objet

Conformément aux dispositions de l'article R.533-16 du Code monétaire et financier, Ixios Asset Management porte à votre connaissance le compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial pour l'année 2025.

Ce compte-rendu présente l'exercice effectif des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC gérés par Ixios Asset Management.

2. Périmètre

Ixios AM participe au vote des résolutions soumises aux assemblées générales lorsqu'elle détient, tous OPC confondus, au moins 1% du capital. En dessous de ce seuil, Ixios AM considère de ne pas disposer d'une position significative et influente justifiant un exercice systématique des droits de vote rattachés aux titres détenus en portefeuille.

Cependant, Ixios AM se réserve le droit de participer aux votes des résolutions de toute assemblée générale même si le critère de détention n'est pas rempli quand les résolutions soumises au vote lui paraissent importantes pour assurer les intérêts des porteurs.
La participation aux votes d'assemblée générale ne sera possible que dans la mesure où Ixios AM reçoit dans les délais impartis les formulaires de vote ou l'information relative aux résolutions de manière à lui permettre d'exercer son droit de vote dans des conditions normales.

En particulier pour les sociétés émettrices de nationalité non françaises, la participation effective aux assemblées générales sera conditionnée aux contraintes de l'exercice des droits de vote, en particulier l'accessibilité et la complexité (traduction) des documents nécessaires au vote, le coût effectif du vote.

Ixios AM exerce ses droits de vote soit par participation physique aux assemblées générales, par procuration, par correspondance ou encore par vote électronique

3. Recours à des conseillers en vote

En 2025, Ixios Asset Management a fait appel aux services d'agence de conseil en vote ISS.

Rédigé le 6 janvier 2026 par le RCCI d'Ixios AM

4. Orientation des votes exprimés durant les assemblées générales

Conformément à sa politique de vote et aux recommandations de l'AFG relatives au gouvernement d'entreprise, Ixios AM exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds dans l'intérêt exclusif des porteurs.

À ce titre, elle a principalement voté en faveur des résolutions suivantes, jugées essentielles à la bonne gouvernance et à la protection des intérêts des porteurs :

- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs

- Indépendance totale des commissaires aux comptes

- Approbation des conventions réglementées et transactions avec les parties liées

- Indépendance et expertise du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance

- Rémunérations des administrateurs (jetons de présence)

- Augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (DPS)

- Rémunérations des dirigeants

- Modification des statuts

Ces principes sont détaillés dans la Politique de vote et d'engagement actionnarial.

Au titre de l'application sur l'exercice 2025 de notre Politique de Vote et d'Engagement, nous avons voté, conformément aux principes édictés dans cette politique, lors de 152 assemblées générales pour un total de 1261 résolutions.

Il s'agit là des premiers votes réalisés par la société, conformément à notre volonté de dialogue actionnarial avec les émetteurs que nous analysons et dans lesquels nous investissons, dans le cadre notamment de notre Politique d'Investissement ESG.

Nous n'avons pas approuvé 13,48% des résolutions présentées, soit 1 résolution sur 6.

Dans le détail, la répartition de nos votes en 2025 a été la suivante

POUR la résolution : 1091 CONTRE la résolution : 154 Abstention : 16

Les thèmes les plus fréquents sur lesquels la Société de Gestion a voté contre les résolutions présentées étaient principalement :

- La politique de rémunération et les rapports associés ;
- L'émission de stock-options pour des dirigeants ;
- Le renouvellement d'administrateurs :

Nombre de cas dans lesquels Ixios Asset Management a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans sa Politique de vote : 0.

Rédigé le 6 janvier 2026 par le RCCI d'Ixios AM

Ixios Gold

Pour le compte du fonds Ixios Gold, nous avons voté, conformément aux principes édictés dans cette politique, lors de 90 assemblées générales sur 92 soit 97,89%.

Dans le détail, la répartition de nos votes en 2025 a été la suivante

POUR la résolution : 655 CONTRE la résolution : 74 Abstention : 5

Soit un taux non d'approbation de 10,7%.

Pour ce qui est du cas spécifique des sociétés françaises, une seule assemblée a été convoquée pour des positions du fonds Ixios Gold et nous avons participé au vote.

Ixios Energy Metals

Pour le compte du fonds Ixios Energy Metals, nous avons voté, conformément aux principes édictés dans cette politique, lors de 64 assemblées générales sur 65 soit 98,46%.

Dans le détail, la répartition de nos votes en 2025 a été la suivante

POUR la résolution : 438 CONTRE la résolution : 70 Abstention : 9

Soit un taux non d'approbation de 15,28%.

Pour ce qui est du cas spécifique des sociétés françaises, une seule assemblée a été convoquée pour des positions du fonds Ixios Energy Metals et nous avons participé au vote.

Il est précisé que, compte tenu du faible pourcentage de détention dans ces sociétés, le vote de Ixios Asset Management a peu d'impact sur l'adoption des résolutions.

5. Conflits d'intérêts

Au cours de l'année 2025, Ixios Asset Management n'a pas connu de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère.

6. Suivi de la politique d'engagement

Au cours de l'année 2025, Ixios Asset Management a bien mis en œuvre sa politique d'engagement actionnarial en exerçant ses droits de vote et en dialoguant avec les émetteurs. Les actions d'engagement auprès des émetteurs ont notamment consisté à :

- encourager les émetteurs à adopter des politiques de lutte contre la corruption et des codes de conduite encadrant leurs pratiques professionnelles ;

- participer à des initiatives d'engagement collaboratif dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) ;
- suivre les engagements climatiques pris par les sociétés minières en portefeuille au regard des objectifs de l'Accord de Paris, adopté lors de la COP21, ainsi que suivre l'avancement des dénouements des controverses sur les entreprises en portefeuille.

7. Information aux investisseurs

Le service Relations Investisseurs d'Ixios Asset Management se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Ixios Asset Management
8, rue d'Aboukir
75002 Paris
Tél. : 01 89 19 87 30
e-mail : compliance@ixios-am.com

Rédigé le 6 janvier 2026 par le RCCI d'Ixios AM